N° 7 AVRIL 2011

A Lonrai fleurit le printemps

DANS CE NUMÉRO :

Travaux 2011	2
Infos municipales	3
Vœux du maire	4
Eglise, artisan, subventions 2011	5
Dossier : Nationale 12	6
Délibérations du conseil	8
Les Associations	10
Gros plan	12

Après un rude hiver, viennent les beaux jours et souvent, un jardin à entretenir. J'invite les Lonréens et Lonréennes à user des tondeuses et tailles-haies dans le respect de la réglementation, afin de ne pas imposer des nuisances sonores intempestives aux riverains. Par ailleurs, j'incite chacun à procéder, avec sérieux, au tri des déchets: papiers gras, détritus et autres bouteilles vides… Il s'agit d'un geste civique qui doit aussi être transmis à nos enfants.

Soyez également attentifs aux animaux domestiques. La divagation des chiens et des chats peut en effet être source de danger pour les automobilistes.

De plus, je rappelle que tout à chacun a le devoir de laisser la voirie communale en bon état. Je remercie nos amis agriculteurs de poursuivre leurs efforts en ce sens.

Bon sens, respect d'autrui et des règles en vigueur sont nécessaires pour que chacun puisse profiter comme il se doit de l'espace public. Vous le savez, notre commune constitue un environnement propice à la promenade. Coureurs à pieds, cyclistes ou cavaliers peuvent ainsi profiter pleinement de notre belle campagne lonréenne. Entretenons donc, ensemble, l'attrait de notre commune en travaillant à sa préservation, à son amélioration.

LONR'ECHOS, mairie, 61250 Lonrai. Courriel : lonraicommunication@orange.fr
Chargé de publication: Hervé Quérel. Editeur: mairie de Lonrai, tél. 02 33 26 38 75. Courriel: mairie.lonrai@wanadoo.fr
Rédaction : Stéphane Guilbert, Sylvain Launay, Nathalie Houdayer, Claudine Lefeuvre,
Natacha Perrier, Fabrice Radigue, Alain Mahérault
Tirage: 500 exemplaires - Diffusion gratuite. Impression Bémo Graphic 02 33 82 83 84

Les travaux prévus sur la commune en 2011

Les voies communales

Le député Yves Deniaud vient d'accorder une subvention de 40 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie. Cette enveloppe parlementaire va nous permettre de réaliser les travaux suivants :

- Comme prévu, la rue de la Rangée va être rénovée. Les noues seront recreusées, les entrées de maison seront refaites en enrobé avec le même profilé que les noues pour mieux canaliser les eaux de pluies. Des puisards supplémentaires vont être posés en bas de la rue pour absorber davantage les fortes précipitations. Et surtout la commune prévoit de modifier le sens de stationnement des véhicules en créant des aires de stationnement alternées à droite et à gauche de la rue, le long des noues. Le projet sera discuté lors d'une réunion de quartier.
- Les enrobés des rues de la Grande Luzerne et du Clos des Longchamps vont être refaits entièrement.
- Une campagne de bouchage des trous dans la voirie a eu lieu en mars sur toute la commune.

Par ailleurs, la voirie de Bourdon va être refaite en commun avec la commune de Damigny.

Les chemins ruraux

Le chemin de la Croix, dans le bourg, va être empierré. La commission travaux a décidé d'interdire la circulation des véhicules dans le chemin rural, entre la Gaucherie et le Bois-Hébert. Des lisses en bois seront installées en haut et en bas du chemin.

Travaux déjà prévus pour 2012

La portion de voirie depuis le VC n°3 menant au lotissement Letard sera refaite en 2012. Une réunion sera prochainement organisée entre M. Letard, le cabinet Pellé, la Sacer et la commune afin de convenir d'un projet cohérent entre le réseau pluvial du lotissement et la rue. En attendant, les trous sont rebouchés et le fossé sera recreusé.

Assainissement

Le programme d'assainissement a pris du retard. L'ancien ingénieur responsable du programme est parti en retraite en 2010 et vient tout juste d'être remplacé au mois d'avril 2011. Nous rappelons que c'est une compétence de la Communauté urbaine d'Alençon et non communale. Ce retard pose des problèmes notamment au niveau du Hameau de la Frelonnière où l'assainissement collectif était prévu en 2011 et où la voirie commence à se dégrader fortement. Le dossier va être relancé.

Attention aux travaux extérieurs !

Afin d'éviter de causer une gêne pour le voisinage, les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie mécanique, perceuse ou raboteuse ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets ménagers et assimilés (les déchets verts issus des jardins entrent dans cette catégorie).

Immatriculer un cyclomoteur

Les propriétaires des cyclomoteurs d'occasion mis en circulation **avant le 1er juillet 2004** et n'ayant jamais été immatriculés, **avaient jusqu'au 31 décembre 2010** pour procéder à l'immatriculation.
Munis d'un certain nombre de pièces justificatives, les propriétaires doivent effectuer cette démarche auprès de la préfecture de leur choix ou auprès d'un professionnel de la vente habilité et/ou agréé. Les cyclomoteurs reçoivent alors un numéro d'immatriculation à vie, inscrit dans le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Le certificat d'immatriculation est ensuite envoyé par courrier au domicile.

Attention : les cyclomoteurs immatriculés depuis le 1er juillet 2004 conservent leur numéro d'immatriculation qui leur a été attribué à vie.

L'immatriculation est totalement gratuite pour les cyclomoteurs.
Le nouveau certificat d'immatriculation vous sera envoyé par l'Imprimerie Nationale, par courrier à votre domicile.

Toute l'info sur www.lonrai.fr

Compte-rendu de conseil, informations au jour le jour, informations pratiques, vous trouverez tout sur votre commune sur le site www.lonrai.fr

Vagabondage des animaux domestiques

L'article L.211-19-1 du Code rural dispose « qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité ».
Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ni gardien. Il est également interdit de laisser les chiens (et les chats) fouiller dans les ordures ménagères. Les chiens peuvent circuler sur la voie publique à condition d'être tenus en laisse. Tout chien errant avec ou sans collier sera mis en fourrière. Merci de veiller également aux déjections sur la voie publique, peu agréables pour les riverains.
Conformément à la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, tout détenteur ou propriétaire d'un chien 1ère ou 2ème catégorie est tenu d'en faire la déclaration en mairie.

Numérotation de voirie

Concerne uniquement les lotissements « les Bleuets » et « les Coquelicots »

Le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement votre courrier et être facilement localisable dans la vie quotidienne (visites diverses, accès des services publics et d'urgence…)
Les plaques comportant le numéro de chaque maison sont distribuées **gratuitement** au secrétariat de mairie.

Elles sont à apposer sur votre maison ou à l'entrée de votre propriété dans un endroit bien visible depuis la route à une hauteur suffisante pour être vue correctement depuis un véhicule

Pour ceux qui ne sont pas encore venus chercher leur plaque, celle-ci est toujours à disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

Une centaine de Lonréens aux vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité a rassemblé cette année une centaine d'habitants, dans la salle du restaurant scolaire. Hervé Quérel, le maire, a fait le tour d'horizon des points marquants de 2010 : les travaux engagés dans la commune et au Sivos, le départ en retraite de Mme Visseiche et l'arrivée de Mme Gouin. Une présentation de la future salle bivalente a été faite. Les personnes présentes ont pu découvrir le plan de la salle et des aménagements qui seront à leur disposition. La cérémonie s'est terminée par une nouveauté : l'accueil des nouveaux Lonréens. Sept nouvelles familles ont ainsi été saluées. Chacune est repartie avec un petit cadeau souvenir offert par la commune.

Etat civil

Jean-Jacques CHARPENTIER et Stéphanie DAUGET, 19 juin 2010

Fabrice PLOTEAU 10 janvier

Marie MOULIN 16 janvier

De nouveaux habitants

M. et Mme Christophe VAAST, 10 rue du Rocher
Mme Christelle DEZALAY, Maison Brûlée
M. et Mme Albert BARADU, 7 rue du Ronceray
Jean-Claude SUCRE et Simone FERRAND, Les prés du Fléchet
Yann CLOAREC et Marie-Laure JOYEUX, 47 rue des Carrières
Pierrette DASSÉ et Omar EL MOUTAOUKIL, 6 rue des Bleuets
Marie DUFRESNE et Julien LAMOTTE, la Gaucherie
Jacques ANTOINE et Séverine OGER, 21 rue du Kaolin
Jérémy LETAY et Delphine DAVOUST, les prés du Fléchet
M. et Mme Sylvain MARECHAL, 24 rue des Coquelicots
Eric NOVAREZE, Maison Brûlée
Joao ADAO, 3 rue des Rosiers
M. et Mme Mohssine LEMRHARI, 8 rue des Rosiers
M. et Mme Dimitri GERMAIN, Le Coudray

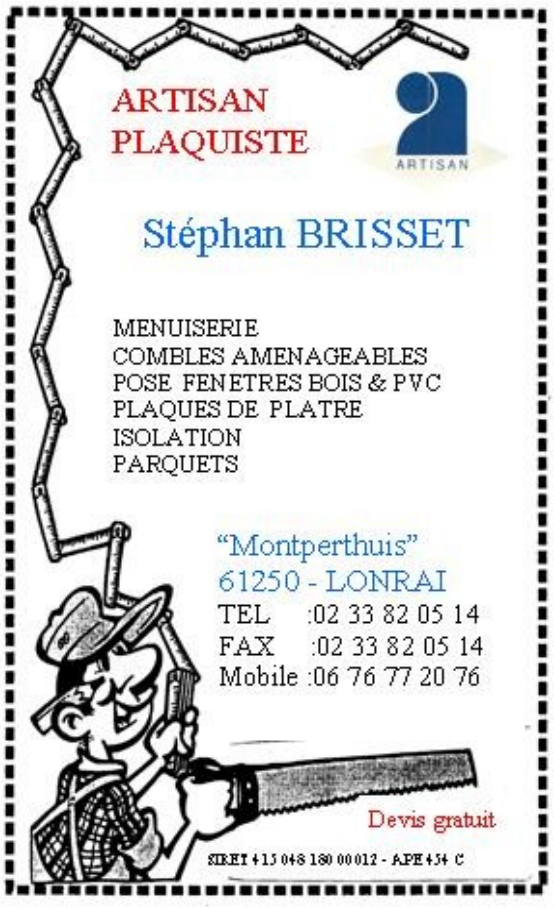

Des travaux à prévoir dans l'église

Les murs intérieurs de l'église se dégradent de plus en plus. Du salpêtre est apparu, le sous-bassement en bois se déforme et se décolle. Des problèmes causés par des infiltrations d'eau au niveau des murs extérieurs, l'écoulement des gouttières n'étant pas relié au réseau pluvial. Une étude est lancée auprès d'entreprises de maçonnerie et d'ébénisterie.

Un nouvel artisan sur la commune

Anthony Binet vient de se mettre à son compte depuis le 1er janvier. Il propose ses services pour tous travaux de carrelage, intérieur et extérieur. Installé à la Cuissaye, on peut le joindre au 06 27 09 02 44 ou 02 33 26 66 09.

ambulances
de la
PYRAMIDE

Mme RENARD

Transport de personne à mobilité réduite
Taxi - TPMR
61250 LONRAI - Tél. 02 33 27 17 17

Transport ambulance VSL
7, bd du 1er Chasseurs
61000 ALENÇON - Tél. 02 33 28 60 40

SUBVENTIONS 2011

Anciens Combattants **200** €
ASSAD **230** €
CAUE **80** €
Club de l'Amitié **550** €
Comice Agricole **130** €
Lonrai Activités Loisirs **500** €
Le Refuge **80** €
Le Rayon d'Ecouves **500** €
Sporting club de Damigny **190** €
Comité des Fêtes **500** €
Kumpania **200** €
ASPJ (centre de loisirs) **490** €
CCAS **1 000** €
Provision **100** €
Total 4 750 €

Dossier

Si le passage à deux fois deux voies est attendu par bon nombre d'usagers d habitants de la rue du Rocher, du Fief , de Montperthuis et de la zone indus

Lettres, pétition...une longue histoire

S'inquiétant de l'aménagement futur de la Nationale 12, la municipalité a rencontré la direction départementale de l'équipement dès 2003. Le 13 février 2004, les élus de la commune ont élaboré un plan avec une proposition de mise en place d'un mur antibruit, partant de la Rimblière jusqu'à la zone industrielle de Lonrai. Demande renouvelée par Hervé Quérel en août 2004, suite à une première enquête d'utilité publique. A cette époque, le trafic routier était déjà mesuré à 9 544 véhicules par jour. Le 18 décembre 2008, des riverains s'adressent au préfet afin de connaître les résultats de l'étude sur le bruit, réalisée en mars 2003. Ils demandent par la même occasion une réponse à la proposition faite par le conseil en 2004. Le 19 janvier 2009, la municipalité écrit au préfet et au député Yves Deniaud pour faire un rappel de tous les courriers envoyés précédemment. Au printemps 2009, le maire de Damigny ainsi que le directeur de la maison de retraite de la Rimblière envoient de leur côté une même correspondance, appuyant sur les risques de nuisance sonore pour les résidents. Le 2 mars 2009, le préfet confirme qu'une étude acoustique datant de 2004 démontre l'obligation de prévoir un mur antibruit à Beaubourdel. Le maître d'ouvrage intègre dans le projet cette mesure qui oublie une partie de la commune. En avril 2009, des riverains de Beaubourdel, Montperthuis, le Fief, Bourdon, et Maison-brûlée créent une association et lancent une pétition réunissant 107 signatures, soutenue par le conseil municipal. Dans le même temps, une nouvelle campagne de mesure sonore est faite, sans connaissance des résultats.

Dossier

Des élus chez le préfet...

Toutes les démarches faites jusqu'à maintenant étant restées vaines, le conseil n'a pas voulu en rester là. Deux élus ont été désignés pour rencontrer le secrétaire général de la préfecture, le 14 décembre dernier. Le but était de présenter le dossier et d'interpeler l'Etat sur la situation de la commune. Une promesse nous a été faite de mettre en place une réunion avec les services concernés.

Les entreprises inquiètes

Les chefs d'entreprise de la zone industrielle ont manifesté leur inquiétude quant à la sécurité aux abords de leurs locaux. De plus, ils alertent sur les nuisances sonores perturbantes pour leurs salariés, « **il va devenir impossible d'ouvrir les fenêtres lors des saisons chaudes »**..

Enquête publique en mairie

Une enquête parcellaire a lieu jusqu'au jeudi 14 avril inclus en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour permettre la réalisation du dédoublement de la déviation Nord Ouest d'Alençon. Les intéressés peuvent consigner directement leurs observations sur le registre qui est ouvert en mairie, aux heures d'ouverture.

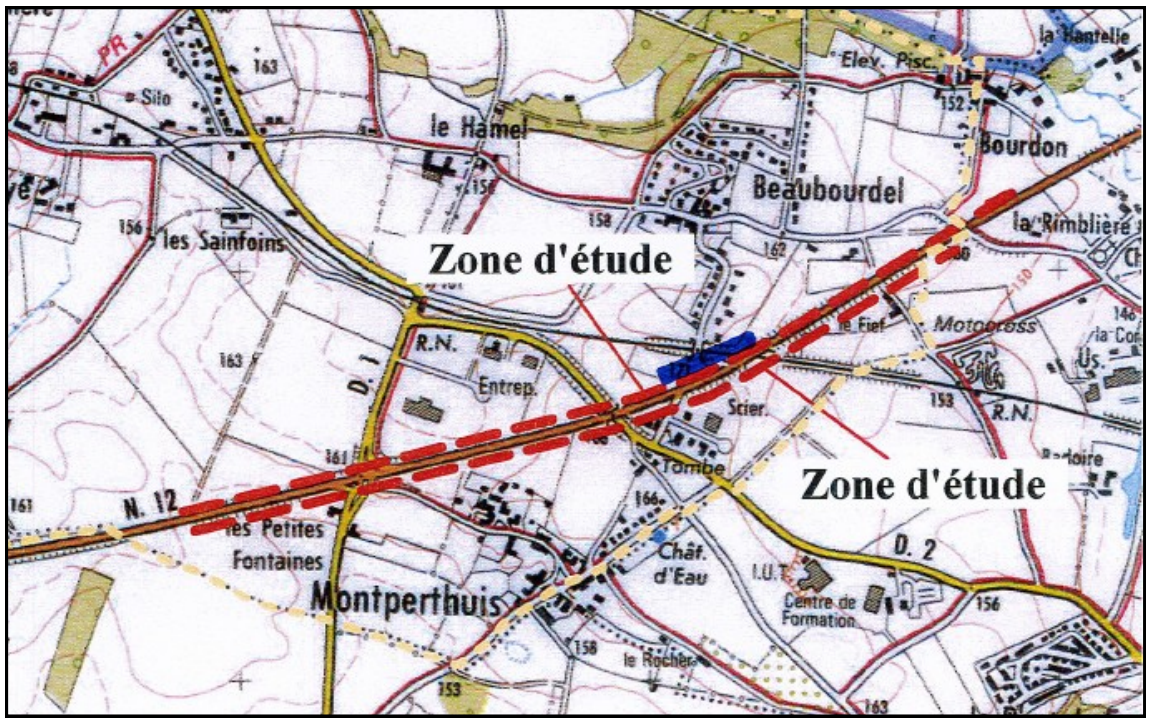

Mur anti-bruit

Projet de la commune

Projet de l'Etat

Les dernières délibérations du conseil

Réunion du 19 octobre 2010

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION

Le conseil a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de le Ménil-Scelleur, Chahains, Saint-Martin-des-Landes et Saint-Sauveur-de-Carrouges au sein du syndicat intercommunal d'électrification des cantons I et III d'Alençon.

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE

Le conseil a créé un comité de pilotage composé de messieurs Quérel, Croisé, Launay et Guilbert, dans le but de faire un maillage précis de zones piétonnières dans le bourg. Il ne s'agit pas de rendre accessible aux personnes handicapées la totalité des espaces publics de la commune. Il faudra repérer les itinéraires qui constituent le lien entre la vie privée et la vie sociale. Une assistance méthodologique dans la conduite de la démarche peut être apportée par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne.

TAXE D'HABITATION

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les départements ne percevront plus de taxe d'habitation à compter du 1er janvier 2011. Le produit correspondant sera récupéré par les communes et EPCI via un « panier fiscal » constitué notamment de la taxe d'habitation départementale. Le taux de taxe d'habitation départemental 2010, qui correspondra à la moyenne des taux départementaux de l'Orne et de la Sarthe pondérés par les bases départementales définitives 2010, s'appliquera donc cette année aux bases communales et communautaires. A l'unanimité, le conseil a décidé de ne pas modifier les taux d'abattement de taxe d'habitation.

CESSION DE TERRAIN AU SIVOS

Le SIVOS a fait construire une salle de motricité à côté de l'atelier communal et a transféré l'entrée du groupe scolaire côté parking. Le conseil a décidé de céder au SIVOS 256 m² de terrain sur la parcelle cadastrée AB n° 109 pour un montant de 10 €, étant entendu que les frais de bornage seront pris en charge par le SIVOS.

VENTE DE LA PARCELLE AN n°69

La parcelle de terrain cadastrée section AN n°69 pour 3m2, jouxtant le terrain cadastré sous le n° 62, appartenant aux époux Boisbunon, est englobée dans la propriété de ces derniers. Cette situation relève de la modification du parcellaire cadastral, établie le 6 décembre 1999, qui aurait du être suivie d'un acte administratif et qui n'a pas été régularisée. Il existe un puits édifié -dans sa majeure partie- sur la parcelle n° 62 et qui s'étend sur celle n° 69. Des recherches ont été effectuées auprès du Service des Hypothèques pour connaître si un éventuel droit de puisage était susceptible d'être revendiqué par un ou plusieurs propriétaires riverains des lieux. Ces investigations n'ont révélé aucun droit en faveur de quiconque.

Aussi, pour régulariser juridiquement la situation et permettre à M. et Mme Boisbunon de sécuriser les lieux, le conseil a décidé, à l'unanimité, de leur vendre la parcelle de terrain, moyennant le prix de 50 €. Tous les frais afférents à cette affaire seront supportés par les acquéreurs. Les membres du conseil municipal ont demandé que la recette de cette vente, qui sera perçue en investissement dans le budget communal, soit attribuée en subvention au CCAS.

Extension ZI de LONRAI

Trois entreprises sont désireuses de s'implanter sur l'extension de la Zone Industrielle. Un courrier a été adressé au service immobilier de la Communauté Urbaine d'Alençon pour information et suite à donner à ces demandes.

Collecte des déchets
Vos nouveaux horaires

A partir du lundi 31 janvier 2011

Damigny, Condé sur Sarthe
mardi et vendredi dès 14h
jeudi dès 14h

St Nicolas des Bois, Cuissai, Pacé, Lonrai, Colombiers
mercredi dès 14h
mercredi dès 6h

Valframbert, Cerisé, Le Chevain, St Paterne
lundi et jeudi dès 6h
jeudi dès 6h

St Germain du Corbéis
lundi et jeudi dès 14h
mercredi dès 14h

La Ferrière Bochard, Mieuxé, Hesloup
mercredi dès 14h
mercredi dès 14h

St Céneri le Gérei
Collecte en apport volontaire uniquement

Arçonnay, Champfleur
mardi et vendredi dès 6h
mardi dès 6h

Sacs de couleur pour la collecte sélective et sacs noirs pour les déchets ménagers.

Les sacs ou bacs noirs doivent contenir **uniquement les déchets ménagers qui ne peuvent être recyclés** : matières organiques issues de la préparation des repas, objets courants de petite taille, usagés ou rendus inutilisables, balayures résultant de l'entretien des sols, etc.

Les sacs ou bacs jaunes doivent contenir **uniquement les papiers, journaux, magazines, cartonnettes et petits cartons.**

Ne sont pas admis dans les sacs jaunes : papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos), papiers et cartons gras, papier peint ou papier cadeau.

Les sacs ou bacs bleus doivent contenir **uniquement les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques (conserves, aérosols, canettes, barquettes alu) et briques alimentaires.**

Ne sont pas admis dans les sacs bleus : pots des produits laitiers, films et barquettes plastiques, barquettes en polystyrène et sacs plastiques.

Alençon
Ville & Communauté Urbaine

ECO EMBALLAGES

Déchets ménagers
Informations pratiques

Les déchetteries

Pour les déchets interdits dans les sacs noirs, jaunes ou bleus (déchets plus volumineux, végétaux, cartons, produits dangereux, etc.), il existe **2 déchetteries sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.**

L'accès aux déchetteries de la Communauté urbaine est **réservé uniquement aux habitants de la CUA ainsi qu'aux habitants des communautés de communes ayant signé une convention.**
Accès interdit aux professionnels.
Vignette déchetterie obligatoire sur demande auprès du Service Déchets de la CUA.

Déchetterie Alençon Nord
Rue Nicolas Appert
61000 Alençon
Tél : 0 800 50 89 81

Déchetterie Alençon Sud
Route de Gesnes le Gandelin
72610 Arçonnay
Tél : 0 800 50 89 81

Horaires d'ouverture
Avril à Septembre : en semaine de 9h à 12h et de 14h à 19h ; samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Octobre à Mars : en semaine de 10h à 12h et de 14h à 17h ; samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.
Fermé dimanche et jours fériés.

Les encombrants

Nouvelles conditions de collecte des encombrants :

Vous souhaitez vous débarrasser de vieux sommiers, matelas, canapés meubles, ferrailles et autres appareils d'électroménager :
Rendez-vous dans vos deux déchetteries.

Les **personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer,** faute de véhicule ou pour cause de handicap, pourront prendre rendez-vous auprès de la société SEP Valorisation **(Tél. 02 33 26 03 97)** qui viendra ramasser les objets.

Pour la première intervention, l'usager devra être présent pour justifier de son impossibilité d'accéder aux déchetteries (présentation d'une carte d'invalidité, certificat médical, etc.).

Trois interventions par foyer pourront être réalisées chaque année.
L'ensemble des objets collectés ne devra pas dépasser 3 m³ par intervention.

Bien vivre ensemble chaque geste compte

Afin de limiter la gêne et l'insalubrité de nos rues et trottoirs, il est impératif de respecter les règles du bien vivre ensemble.
Le règlement communautaire **autorise la sortie des sacs de déchets ménagers 12 heures avant la collecte.**

En cas de non respect de ces horaires, la CUA pourra sanctionner les responsables des dépôts illicites.

Collecte des déchets les jours fériés

La collecte des déchets ménagers **est assurée les jours fériés exceptés :**
→ le 1er mai
→ le 25 décembre
→ le 1er janvier
Dans ce cas, la collecte des déchets est déplacée à un autre jour. Vous en êtes informés par votre mairie, la presse ou sur le site Internet de la Ville et de la CUA.

Communauté urbaine d'Alençon
Service Déchets
Rue Alexandre 1er
61 000 Alençon
N° Vert : 0 800 50 89 81
(appel gratuit)
www.communaute-urbaine-alencon.fr

Réunion du 7 décembre 2010

SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE

Le conseil a décidé de sortir de l'inventaire 2010 les biens obsolètes suivants : le logiciel MAGNUS formation (n°24), les logiciels MAGNUS (24b) et les ordinateurs du secrétariat (n°92).

REALISATION D'UN EMPRUNT

Pour assurer le préfinancement du projet de la construction de la salle bivalente, le conseil, à l'unanimité, a décidé de réaliser auprès de la caisse fédérale du Crédit mutuel de Maine-Anjou, un emprunt de 460 000 €, dont le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes : 1 première échéance de 31 047.73 € en date du 20/04/2011 et 19 échéances annuelles de 31 047.73 à compter du 20/04/2012. Le taux nominal contractuel de l'emprunt sera de 3,31% en taux fixe, en mode d'amortissement progressif du capital. Aucune commission d'intervention ne sera versée.

LIGNE DE COURT TERME DE TRESORERIE

Deux banques ont répondues à la demande (Crédit mutuel et Crédit agricole). L'ouverture d'une ligne de trésorerie ne figure pas en recette dans le budget communal, seules les dépenses y seront inscrites. Par conséquent, la gestion nécessitera de piloter en interne un budget à part. Pour assurer le préfinancement du projet de construction de la salle bivalente, le conseil a décidé à la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions, de solliciter auprès de la caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Normandie, une ligne de court terme de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €, à l'indice EURIBOR 3 mois moyenné de 1,247 % avec une marge de + 0,250 %.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Une étude de refinancement de l'emprunt du bourg est et de l'emprunt de l'aménagement bourg a été réalisée par DEXIA et le crédit mutuel. Malgré des taux d'intérêts revus à la baisse, les échéances annuelles renégociées restent supérieures à celles actuelles, ceci étant du aux frais de dossier et aux pénalités.

SALLE BIVALENTE - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le conseil a décidé d'approuver, à l'unanimité, le DCE de la salle bivalente transmis par le cabinet d'architecture Penneron, sous réserve qu'une mise à jour soit effectuée suite aux observations émises par M. Knapp, étant entendu que ces remarques n'auront aucune incidence sur le délai de remise du dossier fixé semaine 50, en vue de la publication de l'avis d'appel à la concurrence.

BOITES AUX LETTRES CIDEX

M. Pottier, directeur d'établissement courrier d'Alençon a proposé la mise en place d'une organisation spécifique de la distribution fondée sur le regroupement des points de desserte, afin de faciliter l'organisation des tournées de la Poste. L'adhésion au système de distribution CIDEX nécessite l'établissement d'une convention, étant entendu que l'équipement terminal CIDEX appartient à la Poste et que la commune met à disposition l'emplacement nécessaire à l'implantation d'une batterie CIDEX. Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à l'implantation de ces boîtes sur la commune.

JARDIN DU SOUVENIR DU CIMETIÈRE

Un bien meuble d'un montant inférieur à 500 € peut-être inscrit en section d'investissement sur délibération expresse du conseil municipal, à condition que cette décision revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les comptes de charges et de stocks. Par conséquent, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'imputer la plaque du jardin souvenir en section d'investissement au compte 2116 pour un montant de 360 € TTC.

ABRIBUS

La demande d'installation d'un abribus à proximité du rond point RD1/RD2 faite le 13 septembre dernier au Conseil général a fait l'objet d'un refus. Un courrier a été adressé à la Communauté Urbaine d'Alençon pour solliciter cet aménagement.

PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT

Suite au départ en retraite de M. Delaroche au service réseaux de la CUA, le jury procèdera au recrutement d'un directeur eau-voirie-réseaux prochainement. Le retard des projets est évalué à 9 mois environ.

PLU COMMUNAUTAIRE

La Communauté Urbaine d'Alençon prévoit la mise en place d'un PLU communautaire en 2014.

LES COQUELICOTS

L'éclairage est en fonctionnement depuis le lundi 6 décembre 2010.

EXTENSION ZI DE LONRAI

La demande de panneau publicitaire faite auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon a été refusée.

Réunion du 25 janvier 2011

CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le 27 octobre 2005, le conseil communautaire d'Alençon avait décidé de mettre en place une redevance spéciale pour l'enlèvement de déchets sur la Communauté Urbaine d'Alençon. Cette redevance mise en place au 1er janvier 2006 est arrivée à échéance le 31 décembre 2010. Elle s'applique à tous les producteurs de déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères, notamment les collectivités locales, les administrations et les établissements recevant du public. Cette convention qui précise notamment les volumes de déchets d'ordures ménagères et des déchets de tri sélectif mis en collecte, doit être renouvelée à compter du 1er janvier 2011. Le conseil, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer cette nouvelle convention qui prendra fin le 31 décembre 2015.

REGLEMENT DE TRAVAUX DIVERS

M. Alain Croisé a effectué des travaux de déneigement, de chargement de terre végétale et de buses en 2010, pour une durée de travail de 19 heures. Il a demandé le règlement de ces travaux pour un montant de 950 € HT. Le conseil municipal, à la majorité, par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, en a autorisé le paiement,

LOTISSEMENT DU RONCERAY

Monsieur Frédéric Thiry a souhaité acquérir le terrain situé entre les deux parcelles cadastrées AB n°147 et AB n°148. Cette parcelle est actuellement aménagée en espace vert et permet de rejoindre le chemin pédestre jusqu'à l'église. Considérant que le conseil avait refusé le 5 mai 2009 la vente d'un chemin situé entre la 1ère et la 2ème tranche du Ronceray afin de conserver ce terrain en espace vert, et qu'un lotissement doit avoir une surface au moins égale à 10 % pour l'aménagement d'espaces de vie collective ou plantés (hors voirie et parcelles privatives), le conseil, à l'unanimité, refuse cette demande.

ABRIBUS RD1/RD2

La demande d'aménagement d'un abribus sur la zone de traversée la Ferté-Macé/Alençon faite auprès des services de la Communauté Urbaine d'Alençon fera l'objet d'une réflexion avec Kéolis qui sera basée sur des principes validés au sein de la commission transports de la CUA.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Des crédits exceptionnels d'Etat ont été accordés pour les travaux de voiries aux rues de la Rangée, du Clos des Longchamps et de la Grande Luzerne pour un montant de 40 000 €.

Ça bouge avec les parents d'élèves

Tout au long de l'année, l'association des parents d'élèves propose des animations à l'école. Outre la collecte de fonds pour financer des projets scolaires, elle contribue à rassembler parents et enfants autour de thèmes ludiques tels que les jeux olympiques en 2010 ou la visite du Père Noël. En organisant des lotos, ventes de sapins ou gâteaux, elle a aidé au financement de la classe de mer à Erquy, de l'activité char à voile à Courseulles-sur-Mer, au transport pour les sorties sportives (mini-hand, cross IME, rugby..) et à l'achat de matériel pour l'atelier sérigraphie et l'école numérique. l'APE est ouverte à tous les parents et, sans la bonne volonté des membres, tous ces projets et sorties n'auraient pu être financés.

Photo Michel Chalois

Samedi 26 mars, l'APE organisait, dans l'enceinte de l'école ainsi qu'à la cantine, deux très belles expositions réalisées par les élèves sur le thème de la dentelle. Deux dentellières sont venues expliquer le principe de conception de la dentelle tandis que le groupe de folklore local "le point d'Alençon" animait la matinée. De leurs côtés, les membres de l'APE ont régalé les visiteurs par la vente de crêpes. Les parents et les maires de Colombiers, Cuissai et Lonrai n'ont pas manqué ce rendez-vous.

Prochains rendez-vous

Randonnée pédestre le 10 avril

Fête de l'école le 18 juin

Composition du bureau

Nathalie Béhier, présidente; Estelle Papillon, vice présidente; Stéphanie Le Boterff, trésorière; Corinne Le Merle, trésorière adjointe; Nathalie Presse, secrétaire; Christine Martin, secrétaire adjointe

Nouvelle adresse :

DALBE / LE PASSAGE A L'ACTE

Zone commerciale ''Le Point d'Alençon''
72610 Arçonnay

02 33 80 64 70

Le centre de loisirs accueille les enfants l'été

Comme chaque année, au mois de juillet, L'ASPJ de Lonrai, en association avec le centre social de la Croix-Mercier, organisera le centre de Loisirs dans le groupe scolaire de L'Orée d'Ecouves. L'an passé, le centre a accueilli en moyenne 40 enfants par jour. Une participation en forte progression par rapport à 2009. La qualité de l'encadrement et des activités proposées y sont pour beaucoup. Chaque semaine, les enfants travaillent et s'amusent autour d'un thème différent. Une veillée est organisée avec repas le soir et les enfants dorment sous la tente. C'est souvent une première expérience inoubliable pour eux. Une sortie à la journée est également prévue pour visiter un zoo, un parc de loisirs, etc. Sans oublier les sorties à la piscine Alençéa.
les horaires de fréquentation sont très souples pour les familles. Vous pouvez confier votre enfant uniquement le matin, l'après midi ou toute la journée, avec ou sans repas.
Deux dates importantes sont à retenir :
le vendredi 13 mai à 18h30, à la mairie : réunion d'information et de présentation du centre de loisirs, avec préinscriptions possible.
Le lundi 6 juin à partir de 16h30, à la mairie : Inscriptions au centre aéré.

Mots croisés : les réponses

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	N	T	P	E	R	T	H	U	I	S
2	A	I		A	L	M	A		U		M	E
3	I	S		G	A	U	C	H	E	R	I	E
4	S	E	C		T		E		R	A	T	
5	O	U		B	E	C		I		T	E	S
6	N	S		O		L	A	N	D	E		U
7	B	E	A	U	B	O	U	R	D	E	L	
8	R		I	R	I	S		I		S	I	C
9	U	T		D	E		H		O		S	E
10	L		F	O	N	T	A	I	N	E	S	
11	E	L	A	N		E	L	U	D	E	E	S
12	E	O	N		V	A	L	L	E	E	S	

Par Claudine Lefeuvre

Horaires de la mairie

Lundi 16h à 19h
Mercredi 10h à 12h et 13h30 et 17h30
Vendredi 13h30 à 17h

Gros plan sur .....

Pierre Guimont, engagé militaire

Jeune Lonréen résidant au Bois-Hébert, Pierre Guimont vit une vie bien différente de beaucoup de jeunes de son âge. Engagé volontaire au 3e Rima de Vannes (régiment d'infanterie de marine), il parcours en effet le monde à l'occasion de missions spéciales. Nous l'avons rencontré récemment à son retour du Sénégal.

***Lonr'échos* : Pierre, qu'elle était l'objectif de cette opération ?**

Pierre : celle-ci avait pour but de valider notre capacité à planifier et conduire une opération amphibie inter armées et inter alliés sur une longue distance. Le nom de cette opération était EMRALD MOVE.

***Lonr'échos* : la durée de l'opération ?**

Pierre : de novembre à mi janvier.

***Lonr'échos* : des souvenirs de ce séjour en Afrique ?**

Pierre : pleins de souvenirs tant émotionnels que professionnels, que ce soit avec nos alliés ou les habitants du Sénégal. Malgré la misère qu'ils connaissent, nous avons toujours eu un accueil chaleureux de leur part.

***Lonr'échos* : et maintenant, l'avenir ?**
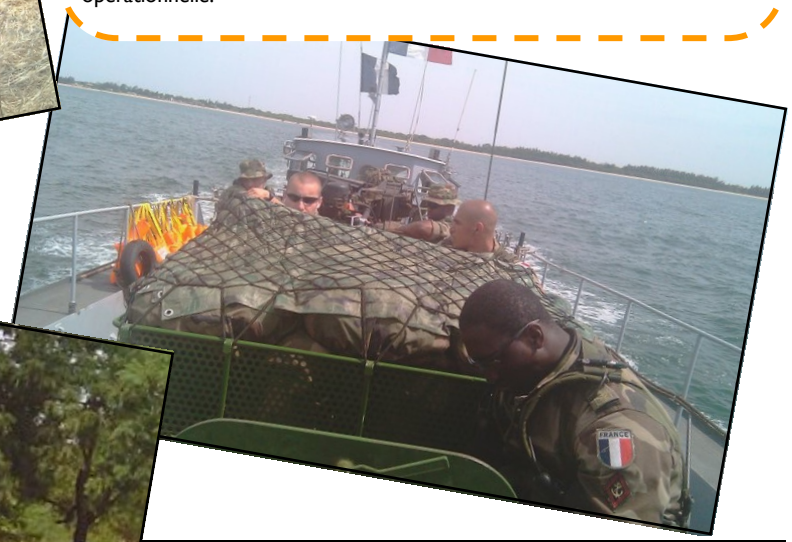
Pierre : après 3 semaines de repos, je vais repartir en formation pour progresser au sein de mon régiment et dés que possible partir en mission opérationnelle.